

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-488.2 abrogeant le Règlement SH-488 décrétant un emprunt et une dépense de 315 000 \$ pour procéder à l'élaboration d'un plan d'action pour l'aménagement d'un quartier durable inspiré un concept « Ville intelligente ».

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 15 mars 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière